



## Rumeurs, rumeurs...

Lors de la dernière assemblée des personnes déléguées, certaines interventions au sujet de la tâche ont retenu mon attention. Des enseignants nous ont questionnés sur les « ententes » entre le Syndicat et la Commission scolaire au sujet du TNP et des compensations pour les activités étudiantes.

Je tiens ici à préciser qu'il n'y a pas d'entente afin de prendre du TNP pour tenir des réunions de type « mardi pédagogique ». Le TNP est constitué de 5 heures où l'enseignant détermine quel travail il accomplit. C'est du temps qui vous appartient.

Pour les activités étudiantes, il n'y a pas non plus d'entente au sujet de compensation de 5 minutes dans la tâche éducative ou de reprise de temps lors d'une journée pédagogique. C'est à la clause 8-2.02 D), de la convention collective nationale, qu'on précise que les aménagements qui impliquent un dépassement des paramètres de la tâche sont déterminés après entente entre la direction de l'école et l'enseignante ou l'enseignant visé.

Il est donc toujours recommandé de vous entendre avec votre direction avant l'organisation de ces activités afin de trouver une compensation qui vous convienne.

Lorsque vous entendez ce genre de rumeurs, la meilleure chose à faire est de valider avec nous.

Caroline Manseau

## Les comités de participation, c'est quoi ?

Ce sont des comités qui vous représentent auprès de la Commission scolaire et sur lesquels siègent des enseignants. Notez que les élections pour ces postes ont eu lieu lors de la dernière assemblée des personnes déléguées, le 3 octobre.

### Le Comité de participation professionnelle (CPP)

Le CPP est formé d'un maximum de sept représentants de chacune des deux parties.

Le CPP est consulté sur plusieurs points dont : l'orientation des journées pédagogiques et leur fixation au calendrier (sauf celles déterminées par l'école), le développement et la poursuite des projets spéciaux ayant une implication dans plus d'une école et des écoles à vocation particulière, les orientations et les politiques pédagogiques de la Commission, etc. (clause 4-2.08).

De plus, le comité a pour fonction d'étudier tout problème découlant de l'appli-

Suite au verso

## Sessions de préparation à la retraite 2017-2018

L'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ - CSQ) organise prochainement des sessions de préparation à la retraite.

### Contenu

Au cours d'une session qui se déroule sur deux jours\*, les objectifs poursuivis sont :

- évaluer ses besoins financiers à la retraite ;
- passer en revue sa situation légale actuelle et à venir ;
- estimer la date la plus propice de la prise de la retraite ;
- faire connaître l'AREQ (CSQ), ses services, son fonctionnement ;
- présenter le régime d'assurance collective ASSUREQ destiné aux personnes retraitées de la CSQ et les protections RésAut (CSQ) « Résidence-automobile » ;
- prendre conscience des changements psychosociaux et physiologiques qui se produisent à la retraite.

Les divers sujets sont traités par des conférencières et des conférenciers experts, recrutés pour leur compétence. Des moments sont prévus pour les questions, les échanges et les discussions.

### Clientèle visée

Les sessions de préparation à la retraite sont destinées aux membres du Syndicat

qui prendront leur retraite au cours des cinq prochaines années, c'est-à-dire, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et le 31 décembre 2023. La conjointe ou le conjoint du membre peut y participer moyennant des frais d'inscription de 60 \$.

### Dates

(N.B. : Les sessions se déroulent sur deux jours)

#### Le vendredi 2 février 2018

18 h : Inscription\*

18 h 45 à 21 h 45 : 1<sup>re</sup> partie de la session

et le samedi 3 février 2018

9 h à 16 h : 2<sup>e</sup> partie de la session

(Au Centre de congrès de Saint-Hyacinthe 1325, rue Daniel-Johnson Ouest, à Saint-Hyacinthe. Sans frais : 1-844-351-7988)

#### Le vendredi 4 mai 2018

18 h : Inscription\*

18 h 45 à 21 h 45 : 1<sup>re</sup> partie de la session

et le samedi 5 mai 2018

9 h à 16 h : 2<sup>e</sup> partie de la session

(Espace Rive-Sud, 500, avenue du Golf, à La Prairie. Tél. : 514-877-5525)

\* Il est essentiel que les participantes et participants assistent à la séance du vendredi soir.

Suite au verso



# Sessions de préparation à la retraite 2017-2018 (suite)

Vous devez **obligatoirement** vous inscrire dès maintenant en remplissant le formulaire électronique sur le site Internet du Syndicat à [syndicatchamplain.com](http://syndicatchamplain.com), sous l'onglet « Inscriptions ».

Une confirmation de votre inscription ainsi que l'horaire détaillé vous seront acheminés par courriel.

La date limite d'inscription pour la session de février est le 19 janvier 2018. Pour la session de mai, la date limite est le 20 avril 2018.

## Frais

Les frais d'inscription des membres du Syndicat de Champlain sont de 50 \$ et ceux de la conjointe ou du conjoint sont de 60 \$. Veuillez noter que les frais d'inscription sont payables sur place par chèque ou en argent.

Les frais d'inscription (50 \$) et le coût du dîner (20 \$) du membre seront remboursés par le Comité de perfectionnement

de la Commission scolaire. Vous devrez joindre les pièces justificatives nécessaires.

## Hébergement

Compte tenu de la proximité des lieux, le coût des chambres est aux frais des participants.

Vous devez donc effectuer personnellement votre réservation en téléphonant à l'hôtel respectif de votre session. N'oubliez pas de mentionner que vous êtes du groupe AREQ (CSQ). Pour la session de février, la date limite pour la réservation des chambres est le 2 janvier 2018. Pour la session de mai, la date limite est le 4 avril 2018.

Réservez dès maintenant votre présence à cette enrichissante fin de semaine, car les places sont limitées et les demandes sont nombreuses.

N.B. : Il serait utile d'apporter votre dernier état de participation personnel provenant de la CARRA.

## TSA et TRP

Comme nous le faisons depuis quelques années, nous contestons la décision de la Commission scolaire de ne pas pondérer les élèves qu'elle reconnaît en cours d'année scolaire comme ayant un TSA (code 50) ou un TRP (code 53) lorsque ceux-ci ont été intégrés en classe ordinaire pour l'année scolaire 2016-2017.

Afin de mener à bien la démarche juridique, si vous êtes de ceux qui ont eu au cours de la dernière année scolaire des élèves identifiés TSA ou TRP, il faut nous faire parvenir par télécopieur au 450-462-4534, ou par courriel à [acoulombe@syndicatdechamplain.com](mailto:acoulombe@syndicatdechamplain.com) (préscolaire et primaire), ou à [jfguilbault@syndicatdechamplain.com](mailto:jfguilbault@syndicatdechamplain.com) (secondaire), vos coordonnées, la date de la demande, la date de l'identification, le code d'identification, votre degré, le nombre d'élèves intégrés et ordinaires dans votre classe ainsi qu'une liste officielle d'élèves indiquant clairement le code de chacun des élèves identifiés et la date de leur identification, au plus tard le 31 octobre 2017.

Merci de votre collaboration.

Annick Coulombe  
Jean-François Guilbault  
Conseillers en relations de travail

## Les comités de participation (suite)

tion de la présente convention collective et de faire les recommandations qu'il juge appropriées.

C'est aussi lors de ce Comité que nous intervenons suite à des problèmes soulevés lors de la lecture de vos procès-verbaux de CPEE.

Voici les membres élus au Comité pour cette année :

- Primaire : Marie-Eve Tapin et Katy Magorka
- Secondaire : Ani Deschênes et Eric Alvarez
- EDA – FP : Jacques De Serres
- Spécialiste : Martin Thibault
- EHDAA : Caroline Manseau, vice-présidente

### Le Comité de perfectionnement (CP)

Le CP est formé de quatre représentants de chacune des deux parties.

Il a pour but d'orienter, de coordonner et d'administrer le perfectionnement et les sommes qui lui sont allouées. Il s'agit d'un comité décisionnel. **À défaut d'entente au sein du Comité, toute décision est suspendue.**

Voici les membres élus au Comité :

- Primaire : Chantal Sabourin et Geneviève Bolduc

- Secondaire : Caroline Manseau, vice-présidente

- EDA – FP : Nadine Bussière

### Le Comité paritaire au niveau de la Commission pour les élèves à risque et les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA)

Le Comité EHDAA est composé d'un nombre égal de représentants des deux parties. Selon les dossiers traités, le Comité peut s'adjoindre d'autres ressources. Il y a aussi des représentants des services professionnels et du soutien qui y participent.

Ce Comité a notamment pour mandat de faire des recommandations sur la répartition des ressources disponibles entre la Commission et les écoles, de faire des recommandations sur l'élaboration et la révision de la politique de la Commission relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves EHDAA (clause 8-9.04).

Voici les membres élus au Comité :

- Primaire : Geneviève Bourbeau et Julie Rivard

- Secondaire : Julie Boivin et Sophie Duchesne

- EDA – FP – Autres : Caroline Manseau, vice-présidente

Caroline Manseau

## Événements à venir :

# Consultation pour la négociation de l'entente locale

Les enseignants du secteur jeunes sont invités à venir discuter des enjeux de l'entente locale à l'école secondaire André Laurendeau, les 16 et 18 septembre, à 16 h 30.

On vous y attend en grand nombre !

L'équipe de négociation locale

